



Litige sur la vente d'un bien immobilier

Par **narber**, le **12/02/2008** à **08:44**

Le 12 Février 2008

Messieurs,

Suite à un compromis de vente d'une maison signé par les deux parties le 2 octobre 2007.

La signature de l'acte authentique chez le notaire était prévue le 28 février 2008.

Le montant de l'investissement était : le prix de vente 267.000 euros les frais de vente estimés à 18.000 euros, les frais d'agence 13.500 soit un total à financer de 298.500 euros.

L'acquéreur déclare le financement de son acquisition :

- d'un où plusieurs prêts bancaires et assimilés d'un montant global de 74.500 euros

- de ses deniers personnels et assimilés à concurrence de 224.000euros.

CONDITIONS SUSPENSIVES :obtention d'un où plusieurs prêts pour un montant maximum de 74.500 euros .Le délai de dépôt du dossier d'obtention du prêt devant être déposé à l'agence au plus tard le 6 novembre 2007.

Malgrès de nombreuses relances de l'agence ,l'acheteur répondait qu'il avait tout son temps, vu que la signature devant notaire était fixée au 28 février 2008.

Le 29 janvier l'acheteur présentait une réponse défavorable de sa banque pour le prêt.

Quels sont mes droits ? Et que dois-je faire.?

Depuis la signature du compromis de vente j'ai déménagé et loué une maison dans laquelle j'ai commencé de nombreux travaux.

La maison qui était l'objet de la vente est vide et chauffée pour éviter les risques de gel.

Et moi je paye un loyer depuis le mois de novembre.....

Merci de me conseiller.

Dans l'attente recevez Messieurs,l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Bernard ROUX